



## NÉGOCIATION NATIONALE : Rendez-vous à l'automne

L'ensemble des syndicats affiliés à la CSQ complète présentement leurs consultations en vue de la prochaine ronde de négociation. Les résultats seront confirmés par les instances de la centrale et de la fédération les 5 et 12 juin.

Les résultats préliminaires nous portent à croire que les propositions contenues aux cahiers de consultation seront adoptées à une très forte majorité comme ce fut le cas pour nous le 5 mai en assemblée générale.

### Pourquoi maintenant ?

Les dispositions qui nous lient à l'employeur viennent à échéance le 31 mars 2010. De ce fait, la loi qui régit la négociation du secteur public nous oblige à déposer nos demandes à l'automne 2009.

### Nous sommes actuellement en crise économique

C'est vrai. Mais nous en sortirons! Plusieurs experts, ainsi que la ministre des Finances dans son budget, prévoient une légère reprise pour 2010 qui sera accentuée par la suite, ce qui correspond exactement à la période où les nouvelles dispositions seront appliquées.

### Salarial : 11,25 % sur trois ans???

Absolument. À lire et entendre certains chroniqueurs nous sommes des extra-terrestres : l'état des finances publiques ne peut en rien supporter une telle demande oh combien déraisonnable, surtout en temps de crise... Il y a lieu de se rafraîchir la mémoire.

1) Concernant la crise économique, il n'y a rien à ajouter au paragraphe qui en traite, sinon qu'elle servira d'argument pour contrer à tout ce que nous demanderons, d'autant qu'aujourd'hui c'est tangible, simple à comprendre et très facile à utiliser. Préparez-vous, si nous avons une tempête de neige en décembre 2009, ce sera en partie à cause de la crise économique.

2) En décembre 2005, le gouvernement nous a imposé 2 années de gel salarial. Or si nous considérons que l'inflation a été en moyenne de 2 %

entre 2005 et 2010 nous avons subi un recul salarial de l'ordre de 4,5 % par rapport à l'IPC. Et ce, alors que nous étions en pleine croissance économiques!!!

3) En 2008, l'écart salarial public/privé variait de 7,9 % pour les emplois de professionnels jusqu'à 27,5 % pour les ouvriers en faveur du secteur privé. Ces taux incluent les avantages sociaux.

4) En ce qui concerne la sécurité d'emploi, plus de 40 % de l'effectif du secteur public n'y a pas accès. C'est le cas aussi pour les enseignantes et enseignants.

### Nous allons encore nous faire décréter nos conditions de travail.

Notre stratégie consiste à forcer une négociation diligente et de bonne foi. Rappelons-nous que le Bureau International du Travail nous a donné raison suite au décret de 2005. C'est en ce sens que nos demandes portent sur un nombre limité de sujets et sont en lien avec des services publics de qualité en général et une éducation publique de qualité en particulier (intégration des EHDAA, nombre d'élèves par groupe, accès aux contrats).

### L'état des finances publiques est lamentable

Il y a quelques années, tout le monde criait au déséquilibre fiscal entre Québec et Ottawa. Le gouvernement du Québec a décidé de ne pas récupérer la baisse de TPS introduite par le fédéral, se privant ainsi de quelques milliards de revenus annuellement. C'est un choix qui a été fait. Or, pour vous et moi, cela représente une économie de 38 \$ sur l'achat d'un téléviseur à 1 800 \$, à la condition que cette différence ne se retrouve pas dans les poches du détaillant. A-t-on réellement vu une différence?

En conclusion, il n'y a jamais de bons moments pour amorcer une négociation. À chaque début de ronde, le gouvernement mène des opérations destinées à influencer l'opinion publique quant à la précarité des finances publiques, et à l'extravagance de nos demandes ainsi qu'à leur coût. Dans ce

contexte, il est essentiel de se rappeler les événements passés, de faire preuve de pragmatisme, de détermination et de solidarité. Essentiellement nos demandes ne visent qu'une chose : des conditions gagnantes pour le meilleur enseignement possible en vue de la réussite de nos élèves.

Pascal Côté.



### NOUVEAUX NUMÉROS DE TÉLÉPHONE



Depuis le 25 mai le SECS fait partie du réseau téléphonique IP de la commission scolaire.

Pour nous joindre à partir d'un poste IP d'une école, il suffit de composer le 7200.

Il vous est également possible de nous joindre en appel local en passant par les numéros 418-789-1001, 418-887-1001, 418-356-1001 et 418-248-1001 puis en composant le numéro du poste du syndicat le 7200.

Il est à noter que les numéros habituels, 418-248-6848 et le 1-800-661-6848 pour le téléphone ainsi que les 418-248-6870 et le 1-888-909-6870 pour le télécopieur, fonctionnent toujours.

### AUX RETRAITÉES ET RETRAITÉS DU 30 JUIN 2009

Toutes les personnes qui prennent leur retraite à la fin de la présente année scolaire doivent remettre leur démission à la commission scolaire en date du 1er juillet afin de ne pas perdre de bénéfices. Au besoin, vous pouvez utiliser le formulaire C-10 du Petit guide syndical.

### ASSURANCE-EMPLOI

Comme chaque année, l'arrivée des températures plus chaudes nous amène forcément à parler d'assurance-emploi. Toutes les enseignantes et tous les enseignants sous contrat à temps partiel, à la leçon, à taux horaire ou en suppléance peuvent compléter une demande d'assurance-emploi.

Pour vous faciliter la tâche, nous vous invitons à vous rendre sur notre site Internet au [www.secsqsq.org](http://www.secsqsq.org) et à cliquer sur « Assurance-emploi ». Vous y retrouverez l'information qui nous est acheminée par le bureau d'assurance-emploi à l'attention du personnel enseignant afin que vous puissiez compléter votre demande en ligne.

### CALENDRIERS DE PAYES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2009-2010

Après vérifications auprès de la commission scolaire, nous voulons vous informer que, comme en 2003, il y aura trois semaines entre la dernière paye 2008-2009 et la première paye de l'année 2009-2010.

Nous vivons ce phénomène à tous les 6 ans étant donné que l'année comporte, dans les faits, 364 jours (52 semaines X 7 jours) au lieu de 365 jours. Puisque nous commencerons à travailler l'année prochaine le 25 août 2009, la première paye sera versée le 27 août tel que prévu à notre entente locale.

Pour ce qui est des enseignantes et enseignants « payés à la pièce », toujours pour respecter notre entente locale, le calendrier de payes sera différent. Dans votre cas, votre paye continuera d'être déposée aux deux semaines sans interruption. De ce fait, il se pourrait qu'une enseignante ou un enseignant qui détient un contrat et qui fait de la suppléance ait une paye chaque semaine.

Si vous désirez obtenir davantage d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Simon Bernier.

### PÉRIODES DE PAYE

La dernière paye du mois de juin, pour toutes les enseignantes et tous les enseignants, sera versée le 25 juin 2009. Pour celles et ceux qui ne détiennent pas un contrat à temps plein, vous devriez recevoir à cette date 40/260 unités payées (l'équivalent de 4 payes). Pour les enseignantes et enseignants à temps plein les périodes de paye de la saison estivale sont les suivantes :

Période de paye	Date du paiement	# de jours payés
1 <sup>re</sup>	09/07/2009	10
2 <sup>e</sup>	23/07/2009	10
3 <sup>e</sup>	06/08/2009	10

Noter que la première paie de 2009-2010 sera versée le 27 août 2009.

### AFFECTATION 2009-2010

Suite au processus d'affectation, la commission scolaire a confirmé quatre mises en disponibilité, 3

champs 21 et un non-renouvellement au 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Secteur des jeunes (primaire) :

- 1 mise en disponibilité à la discipline 1.1;
- 1 enseignante versée au champ 21.

Secteur des jeunes (secondaire) :

- 1 mise en disponibilité à la discipline 19.3;
- 1 mise en disponibilité au champ 14;
- 1 mise en disponibilité au champ 17;
- 1 non-renouvellement à la discipline 1.2;
- 2 enseignantes versées au champ 21.

Pour celles et ceux qui ont complété une demande de poste disponible, je vous rappelle que votre demande demeure valide jusqu'au 6 septembre prochain. Il arrive régulièrement que des mouvements s'effectuent avant le début des classes au mois d'août.

Secteur jeunes : selon la clause 5-1.14.04, la commission scolaire ajoutera, pour le 30 juin, le nom de celles et ceux ayant enseigné sous contrat à temps partiel à la commission au cours de l'année scolaire en cours après avoir enseigné sous contrat à temps partiel à la commission lors de 2 des 3 années scolaires précédentes.

Secteur adultes : selon la clause 11-2.09.03, la commission scolaire, selon sa décision et pour le 1<sup>er</sup> juillet, ajoutera à la liste de rappel, le nom de l'enseignante ou de l'enseignant qui est légalement qualifié et qui a dispensé un minimum de 180 heures d'enseignement au cours de l'année scolaire précédente.

Secteur de la formation professionnelle : selon la clause 13-2.10.03, la commission scolaire, selon sa décision et au 1<sup>er</sup> juillet, ajoutera à la liste de rappel, le nom de l'enseignante ou de l'enseignant qui est légalement qualifié et qui a dispensé un minimum de 240 heures d'enseignement au cours de l'année scolaire précédente.

Je vous rappelle les dates pour le bassin du mois d'août :

- Lundi 17 août, pour le préscolaire et le primaire;
- Mercredi 19 août, pour le secondaire;
- Mardi 18 août, pour le secteur des adultes.

Les enseignantes et enseignants concernés devraient recevoir par courrier en juillet la liste de priorité mise à jour ainsi que la convocation pour le bassin visé. Nous vous demandons de bien vérifier cette

liste et de communiquer avec la commission scolaire si vous aviez des modifications à y apporter.

### **DEMANDE DE RÉVISION AU ROAP**

Ce message s'adresse seulement aux enseignantes et enseignants qui ont déposé une demande de révision au Régime Québécois d'Assurance Parental concernant la répartition de votre rémunération aux fins du calcul de votre taux de prestations dans le cadre des droits parentaux.

Nous avons fait parvenir par la poste à chacune et chacun d'entre vous une lettre explicative vous informant que la CSQ se retire de ce dossier après plusieurs tentatives auprès du Tribunal administratif du Québec. Si vous ne recevez aucun envoi de notre part au courant de la semaine, communiquez avec moi et il me fera plaisir de vous faire parvenir la documentation dans les plus brefs délais.

Simon Bernier.

### **ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le mandat des membres du conseil d'administration est d'une durée de deux ans.

Cette année, les secteurs Abénakis (préscolaire, primaire, secondaire), Bellechasse (secondaire), Montmagny (préscolaire, primaire), St-Paul (préscolaire, primaire, secondaire), St-Pamphile (préscolaire, primaire, secondaire) et Formation professionnelle, Adultes) sont donc visés par une élection.

Tout membre du secteur concerné peut poser sa candidature au poste de responsable de secteur en remplissant le formulaire de mise en candidature (voir page 4) et en le retournant au bureau du SECS dans le délai prescrit, soit au plus tard le 16 juin à 16 h.

Advenant qu'il y ait plus d'une candidature à un poste, les membres des secteurs concernés seront convoqués pour une assemblée au cours de la première semaine de septembre 2009.

Pour plus d'informations, les personnes intéressées peuvent communiquer avec M. Pascal Côté au bureau du syndicat.



## **FORMULAIRE DE MISE EN NOMINATION**

Je, soussignée, soussigné et dûment appuyée, appuyé, propose que:

\_\_\_\_\_

(nom de la candidate, du candidat)

\_\_\_\_\_

(adresse)

soit candidate, candidat au poste de responsable de secteur pour le secteur de:

- ➔ Abénakis préscolaire, primaire et secondaire
- ➔ Bellechasse secondaire
- ➔ Montmagny préscolaire et primaire
- ➔ St-Paul préscolaire, primaire et secondaire
- ➔ Formation professionnelle et des adultes
- ➔ St-Pamphile préscolaire, primaire et secondaire

du Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud.

La personne qui appuie et moi qui propose, sommes membres en règle du syndicat et membres du secteur concerné.

Fait à \_\_\_\_\_ ce \_\_\_\_ ième jour de \_\_\_\_\_ 2009.

Signature de la personne qui propose : \_\_\_\_\_

Signature de la personne qui appuie : \_\_\_\_\_

### **ACCEPTATION**

Je, soussignée, soussigné, consens à être candidate, candidat et accepte de remplir la fonction si je suis élue, élu.

Signature de la candidate, du candidat: \_\_\_\_\_

**Retour au bureau du S.E.C.S. au plus tard le 16 juin 2009 à 16 h 00**